



DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Service Scolaire
65 bd Charles de Gaulle
Tel : 01 69 90 73 43
Courriel : scolaire@mennechy.fr
N/Réf : JPDC/FJ/MJP/RB/GM 08-2022

www.mennechy.fr

Mennechy, le 11 août 2022

INFORMATION AUX FAMILLES RENTREE SCOLAIRE

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans la perspective de la rentrée scolaire 2022/2023, je me permets de vous informer des modalités de réservation et d'annulation des activités périscolaires : garderie matin, études surveillées, post étude, garderie du soir, restauration, mercredi et vacances scolaires.

Cette procédure de réservation est en effet nécessaire pour garantir le bon fonctionnement des services et la qualité de l'accueil de nos enfants.

Elle permet notamment aux services municipaux d'anticiper les commandes de repas et goûters (donc de limiter la production de déchets alimentaires) et de mobiliser le personnel, de manière à pouvoir répondre aux normes d'encadrement selon le nombre d'enfants accueillis et les activités qui leurs sont proposées.

Les réservations s'effectuent via votre compte famille et seront accessibles dès le 16 août 2022 (voir les délais ci-dessous).

▪ **les délais de réservation sont les suivants :**

- ✓ **Réservation 48h avant le jour de présence** de votre enfant.
- ✓ **Annulation 24h avant le jour de présence** de votre enfant (ou sur présentation d'un justificatif médical dans les 5 jours suivant le premier jour d'absence).
- ✓ **le vendredi avant midi pour le lundi suivant.**

Les familles dont les enfants disposent d'un PAI alimentaire devront procéder aux réservations, faire calculer leur quotient familial pour permettre la facturation ; le Conseil Municipal ayant voté une application tarifaire dès septembre 2022.

Si vous n'avez pas encore créé votre compte famille, il vous suffit de vous rendre sur le site mennechy.kiosquefamille.fr en vous munissant de votre numéro de compte famille (transmis par le service scolaire lors de l'inscription scolaire ou indiqué sur vos factures). En cas de besoin, vous pouvez contacter le service au 01 69 90 73 58 pour l'obtenir.

▪ **Pour ce qui concerne les vacances scolaires, les dates limites de réservation sont les suivantes :**

- ✓ **Toussaint** (du 24 octobre au 4 novembre 2022) : **vendredi 7 octobre 2022**
- ✓ **Noël** (du 19 décembre 2022 au 2 janvier 2023) : **vendredi 3 décembre 2022**
- ✓ **Hiver** (du 20 février au 3 mars 2023) : **vendredi 4 février 2023**
- ✓ **Printemps** (du 24 avril au 8 mai 2023) : **vendredi 8 avril 2023**
- ✓ **Vacances d'été** (du 10 juillet au 31 août 2023) : **vendredi 10 juin 2023**

En cas de non-respect des délais, les règlements intérieurs des structures, consultables sur vote compte famille à la rubrique « mes documents », prévoient l'application de pénalités tarifaires et ce dès la rentrée 2022/2023.

Enfin, je vous invite également à vérifier vos informations et coordonnées renseignées sur le kiosque famille, et les mettre à jour le cas échéant.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration au bon fonctionnement des services et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

Marie-José PERRET

**Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires,
à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse
et aux marchés publics**

